

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

**Arrêté du 18 mars 2026 relatif au nombre d'emplois offerts pour l'année 2026 au concours prévu au titre de l'article 46-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences**

NOR : ESRH2601266A

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 46-1 ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2026 fixant les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre 2026,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite des emplois autorisés par l'arrêté du 2 mars 2026 susvisé fixant les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre 2026, sept emplois de professeurs des universités sont ouverts au titre de l'article 46-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- université de Perpignan : un emploi en 1<sup>re</sup> section ;
- université du Havre : un emploi en 5<sup>e</sup> section ;
- CY Cergy Paris Université : un emploi en 23<sup>e</sup> section ;
- université de Polynésie française : un emploi en 27<sup>e</sup> section et un emploi en 65<sup>e</sup> section ;
- université de Corse : un emploi en 31<sup>e</sup> section ;
- université de Lorraine : un emploi en 71<sup>e</sup> section.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2026.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des ressources humaines,*  
C. GEHIN